

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 7 février 2024

Le Conseil municipal a remercié Mme Françoise Mottet pour son dévouement auprès de la direction des écoles et lui souhaite une heureuse et agréable retraite.

Le Conseil municipal a validé l'engagement de M. Arnaud Beney, pour un apprentissage d'agent d'exploitation auprès du service des bâtiments.

Le Conseil municipal a donné son accord pour ajouter :

- sur la ligne 12.341, de nouvelles paires de course pour renforcer la desserte de la journée du samedi,
- sur la ligne 12.343 (St-Germain (Savièse) - Mayens-de-la-Zour), une mise à l'horaire d'une course spéciale Mayens-de-la-Zour - Granois (7h40 – 08h01) et une nouvelle paire de course en début d'après-midi, du lundi au vendredi.

Le Conseil municipal a délivré à l'EMS de Zambotte l'autorisation de manifestation pour l'organisation de son marché artisanal qui se déroulera sur le site de Zambotte le 1er juin 2024 de 10h00 à 18h00.

Le Conseil municipal a validé les propositions de la commission Arts, culture, patrimoine et tourisme et celle de la promotion économique, vie locale et sport pour les lauréats aux mérites saviésans 2023, qui se déroulera au théâtre le Baladin le 17 mars 2024

Le Conseil municipal s'est positionné favorablement pour le classement, en qualité de monument historique d'importance cantonale (note 2), de la Maison de la Société des hommes de Drône.

Le Conseil municipal a autorisé l'achat du tableau d'Edouard Ravel représentant un intérieur valaisan avec personnages.

Le Conseil municipal a adjugé à Varone Ameublement, la livraison de 70 chaises, 15 tables ainsi que 3 chariots de transport pour la halle des fêtes.

Le Conseil municipal a adjugé à Lamp Concept le remplacement de luminaires de la marquise des bâtiments primaire et cycle d'orientation de Moréchon 1 et à Didier Jollien pour le montage et le raccordement de ces luminaires.

Le Conseil municipal a accepté la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse, présentée par Emy Bianco, et a décidé de la soumettre à l'approbation de l'assemblée bourgeoise du 10 juin prochain.

Le Conseil municipal a accordé au Team Couteau Suisse un soutien sous la forme d'un pack avec un affichage 30x30 du logo de notre Municipalité sur la voiture.

Le Conseil municipal a donné son accord pour que désormais la Municipalité prenne à sa charge le lavage de sa vaisselle réutilisable, utilisée lors des manifestations organisées tant par ses soins que par des sociétés ou groupements locaux. Seul sera facturée aux sociétés ou groupements locaux, la vaisselle perdue ou cassée.

Le Conseil municipal a donné son accord pour mettre gratuitement à la disposition des organisateurs de la Fête des Voisins le matériel communal ainsi que la vaisselle réutilisable, comme pour n'importe quelle autre manifestation organisée par des sociétés ou autres groupements locaux. Le Conseil municipal a également été d'avis de promouvoir cette Fête des voisins par un affichage dans les villages, publicité dans les 2 journaux locaux ainsi que de publications sur les réseaux sociaux.

Le Conseil municipal a pris connaissance et a validé le projet de journée de rencontre et d'échange commun pour l'animation socio-culturelle du samedi 9 mars 2024.

Le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du PGEE, ceci pour environ 10 km, les travaux de curage aux entreprises Videsa SA & Triva SA et les travaux d'inspection à TV Video Canal SA.

Le Conseil municipal a pris acte de la démission présentée par M. Cédric Jacquier, d'adjoint à la direction des écoles, avec effet au 31 août 2024.

Les délégués de l'association de l'ancien Hôpital de Gravelone des districts de Sion-Hérens-Conthey, ont, à l'unanimité, donné leur accord de quitter l'Association, pour les communes qui le souhaitent, dont Savièse. Resteront dans cette association, les communes de Mont-Noble et de Veysonnaz ainsi que la ville de Sion.